



**PRÉFET
DE LA DRÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat Général Commun Départemental
Service Interministériel Départemental
Accueil et Moyens Généraux**

ACCUEIL DES PERSONNES A MOBILITÉ RÉDUITE A LA PRÉFECTURE DE LA DROME

La Préfecture de la Drôme a mis en place une procédure spécifique d'accueil des personnes à mobilité réduite afin de les recevoir dans des conditions adaptées.

La présentation d'une carte de priorité pour les personnes handicapées (GIC ou GIG ou carte européenne de stationnement) implique une priorité dans les files d'attente pour accéder aux services.

➤ ACCESSIBILITÉ DES LOCAUX

Les locaux de la Préfecture sont accessibles et adaptés aux personnes à mobilité réduite :

- le parvis est accessible via un bateau qui facilite le cheminement des personnes en fauteuil jusqu'à l'entrée de la Préfecture ;
- l'accueil général, situé au rez-de-chaussée, dispose d'un espace d'écriture dédié aux personnes à mobilité réduite ;
- le guichet de l'accueil général est adapté aux personnes à mobilité réduite ;
- une rampe d'accès permet de se rendre dans les salles de réunion du rez-de-chaussée
- des ascenseurs rendent accessibles les services situés dans les étages

➤ ACCUEIL DES PERSONNES A MOBILITÉ RÉDUITE

Pour les demandes d'information ou d'assistance, l'accueil s'effectue au guichet de l'accueil général.

Pour les demandes d'assistance dans les démarches numériques (CNI, Passeports, cartes grises, permis de conduire), l'accueil s'effectue dans un box dédié adapté.

Pour les réunions ou rendez-vous, les services organisateurs doivent venir prendre en charge les participants à l'accueil et les guider jusqu'à la bonne salle.

3 boulevard Vauban
26030 VALENCE CEDEX9
Tél. : 04 75 79 28 00
Mél. : prefecture@drome.gouv.fr
www.drome.gouv.fr